



**RAPPORT SUR
RAPPORT-PREAVIS N° 02/2011
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. S. Ansermet, M^{me} F. Despot,
M. J.-P. Narbel « Electricité et charbon... le couple
maudit ! »**

Rapport de la commission de l'énergie chargée d'étudier la réponse au postulat de M. S. Ansermet, Mme. F. Despot et M. J.-P. Narbel, « Electricité et charbon...le couple maudit ». (02/2011)

Présents : M. S. Ansermet, M. J.-C. Meyer, M. S. Doriot, M. E. Oguey, M. M. Lisboa, M. J.-D. Tenthorey, M. C. Tolusso, M. R. Hunziker, M. J.-P. Narbel et M. A. Vallotton (président).

Absent : Mme. F. Despot

Excusés : -

Municipal délégué : MM. Laurent Ballif (syndic)

Invité : M. Würsten – délégué à l'énergie de la ville de Vevey

La commission de l'Energie s'est réunie à 19h00, le jeudi 10.02.11 à l'Hôtel de Ville de Vevey.

De la discussion avec le syndic et les commissaires présents les points suivants méritent d'être mentionnés :

- Deux des postulants soulignent la qualité de la réponse de la Municipalité et son caractère complet et parfois critique par rapport à la situation actuelle.
- Le projet d'investir pour des parts énergétiques de l'usine électrique à charbon de Brunsbüttel a été abandonné par la Romande Energie (RE). Celle-ci cherche cependant à acquérir d'autres capacités de production électrique car elle n'arrive à en fournir qu'environ 30 % de ce que sa concession lui octroie. Le restant devant être acheté sur le marché libre de l'électricité. Elle s'intéresse actuellement aux projets d'usine à gaz de Chavallon et de Cornaux II (Neuchâtel) et renforce avec Alpiq les capacités de production du dispositif hydroélectrique de l'Hongrin. Ce renforcement va permettre de mieux répondre aux pointes de la demande en augmentant les capacités de pompage vers la retenue de l'Hongrin.
- Les 13'500 actions de la RE que possède la Ville de Vevey représentent environ 05-0.6 % du total de celles-ci. Malgré ce faible pourcentage, cela fait de Vevey un des gros porteurs d'actions de la RE. La RE SA est actuellement une société complètement intégrée dans la RE Holding SA. La RE SA est une SA sans substance.
- Certains commissaires souhaitent que les représentants de la Municipalité fassent preuve de plus de transparence par rapport aux informations qu'ils reçoivent au sein des conseils d'administration (CA) où ils siègent. Une interpellation a d'ailleurs été déposée au dernier Conseil Communal par M. Ansermet.
Il est répondu que dans la mesure du possible la Municipalité cherche à le faire, cependant des règles très strictes de confidentialité régissent les CA, surtout pour les entreprises cotées en bourse. La Municipalité pense d'ailleurs intégrer un volet à ce sujet dans le prochain rapport de gestion.

Les questions étant épuisées, il alors est passé au vote. La commission de l'Energie s'exprime à l'unanimité en faveur des conclusions du rapport-préavis 02/2011. Aucun commissaire ne souhaitant faire un rapport de minorité, la séance est levée à 19h45.

En conclusion, la Commission prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vevey

Vu le rapport-préavis N°02/2011, du 20 janvier 2011, en réponse au postulat de M. S. Ansermet, Mme. F. Despot et M. J.-P. Narbel, « Electricité et charbon...le couple maudit »,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

de le considérer comme réglé.

Fait à Vevey, le 12 février 2011

Le rapporteur :

Alexandre Vallotton

